

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 10 février 2014

**PROJET D'ACTION CULTURELLE
KINYA MARUYAMA À L'ABBAYE D'ANIANE.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 10 février 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Bernard JEREZ, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Robert SIEGEL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Madame Monique GIBERT, Monsieur Christian DOUCE, M. Sébastien LAINE, M. Jean Pierre VANLUGGENE, Madame Danielle MORALES, Mme Catherine JOSIEN -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND, Madame Claire DE CHASSEY suppléant de M. David CABLAT

Procurations :

M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

Mme Maguelonne SUQUET, M. Eric CORBEAU

Absents :

M. Georges PIERRUGUES, M. Christian LASSALVY, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Frédéric GREZES, M. Pascal DELIEUZE, Mme Florence QUINONERO

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les **statuts de la communauté de communes, en particulier sa compétence en matière d'action culturelle,**

Considérant que l'architecte et artiste japonais, Kinya Maruyama, après avoir visité l'abbaye d'Aniane, a proposé d'intervenir dans le jardin du directeur en créant des installations ludiques à destination des enfants et du public familial,

Considérant l'opportunité de pouvoir travailler avec un architecte et artiste de renommée internationale, tout en proposant un projet de création ludique et participative et en ouvrant le site de l'abbaye à la population,

Considérant que son mode de travail totalement participatif fait que pour ce projet, de nombreux partenaires pourraient être associés à sa conception et sa réalisation,

Considérant que ce projet préfigure la manière dont différents acteurs peuvent se rencontrer autour d'un moment fort de création et y associer la transmission des savoirs pour une réalisation à destination du tout public,

Considérant qu'il permet aussi de créer des liens avec Argileum et les artisans dans le cadre de Ville et Métiers d'Art,

Considérant que ce projet fait converger de nombreux partenaires sur un espace, sur deux ans et s'articule de la manière suivante :

- 2014 s'axe sur la sensibilisation auprès des partenaires, sur la réalisation de dessins, esquisses, relevés et la collecte de matériaux.
- 2015 se concentre sur la création, autour de trois grandes installations pérennes.

Vu que ce projet, présenté à la commission culture le 14 novembre 2013, a recueilli un avis favorable,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de création artistique autour de l'œuvre de Kinya Maruyama,
- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault					
Plan de financement prévisionnel PROJET D'ACTION CULTURELLE - KINYA MARUYAMA A L'ABBAYE D'ANIANE					
DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT (TTC)	TAUX	FINANCEURS	MONTANT (TTC)	TAUX
2014	11 650 €	38%	Etat (DIAO)	6 130 €	56%
Assurance avec les écoles et lycées, étudiants (Région)	9 300 €	10%	Conseil régional Languedoc-	6 130 €	56%
Déplacements, hébergements, restauration	2 350 €	2%	Conseil général de l'Hérault	12 240 €	40%
Cafés patrimoine et architectures (budget associatif / Cafés patrimoine et architectures)					
Formation professionnelle (budget propre)					
2015	19 000 €	62%			
Workshops 15 jours : cuisine (épice, hône, jardin + matériel)	15 000 €	40%			
Déplacements, hébergements, restauration	4 000 €	12%			
Cafés patrimoine et architectures (budget associatif / Cafés patrimoine et architectures)			PART FINANCEURS	24 520 €	80%
Formation professionnelle (budget propre)			PART CCVH	6 130 €	25%
TOTAL	30 650 €	100%	TOTAL	30 650 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'Etat, le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc-Roussillon, et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier sans bouleversement substantiel, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes à ce dossier,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 945 le 11/02/2014

Publication le 11/02/2014

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 11/02/2014

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140210-lmcl65717-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes

